

Juillet 2021

EXPLOITATION DURABLE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

La nature est une **alliée** importante **dans la lutte contre le changement climatique**. Elle régule le climat, soutient la biodiversité, absorbe et stocke le carbone dans les forêts, les tourbières et les zones humides.

Une gestion circulaire et durable de ces ressources contribuera à l'amélioration de nos conditions de vie, au maintien d'un environnement sain, à la création d'emplois de qualité et porteurs d'avenir et à la fourniture d'aliments, de bioproduits et d'énergie durables. De **nouveaux modèles commerciaux** qui récompensent une gestion des terres plus respectueuse du climat («stockage du carbone dans les sols agricoles») créeront de nouvelles possibilités de revenus pour les agriculteurs et les sylviculteurs.

UN SECTEUR FONCIER NEUTRE POUR LE CLIMAT

Le règlement révisé sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) contribuera à:



améliorer la résilience des forêts
face au changement climatique

restaurer les
écosystèmes dégradés

promouvoir la bioéconomie tout en
préservant la biodiversité



augmenter le stockage du carbone
dans les sols et les forêts

accroître l'utilisation des produits du
bois et des bioproduits durables

soutenir la production
d'aliments durables

Nouvel objectif visant à
restaurer et à étendre les
puits de carbone naturels
de l'UE d'ici à 2030:

225Mt*



Ancien objectif  Trop bas

268Mt*



Puits de carbone actuel

310Mt*



Nouvel objectif

*équivalent CO2

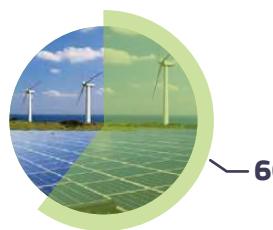
BIOÉNERGIE DURABLE

La bioénergie durable est un élément clé du bouquet énergétique de l'UE, parallèlement à d'autres sources d'énergie renouvelables. Une utilisation responsable de la bioénergie **contribue à l'élimination progressive des combustibles fossiles** et joue un rôle important pour rendre l'Europe climatiquement neutre d'ici à 2050.

En 2018, les **critères de durabilité de l'UE** pour la bioénergie avaient déjà été renforcés, avec la mise en place de garanties en matière de biodiversité et de climat pour la biomasse forestière. À présent, les critères de durabilité sont **encore renforcés** afin de garantir la santé de nos forêts.



Bioénergie dans le bouquet énergétique total*



Part de la bioénergie dans la consommation d'énergies renouvelables*

*Eurostat 2019



Interdire l'approvisionnement en **biomasse à des fins de production d'énergie à partir de forêts primaires**, de tourbières et de zones humides

Pas de soutien à la biomasse forestière dans les installations exclusivement électriques à partir de 2026

Interdire **les incitations financières nationales pour l'utilisation de grumes de sciage ou de placage, de souches et de racines** à des fins de production d'énergie



Exiger que **toutes les installations de production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse** respectent les niveaux minimaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Appliquer les critères de durabilité de l'UE aux **installations de production de chaleur et d'électricité de plus petite taille** (5 MW ou plus)

La biomasse ligneuse devrait être utilisée en fonction de sa plus forte valeur ajoutée économique et environnementale, dans l'ordre de priorité suivant:



Produits à base de bois



Allongement de leur durée de vie



Réutilisation



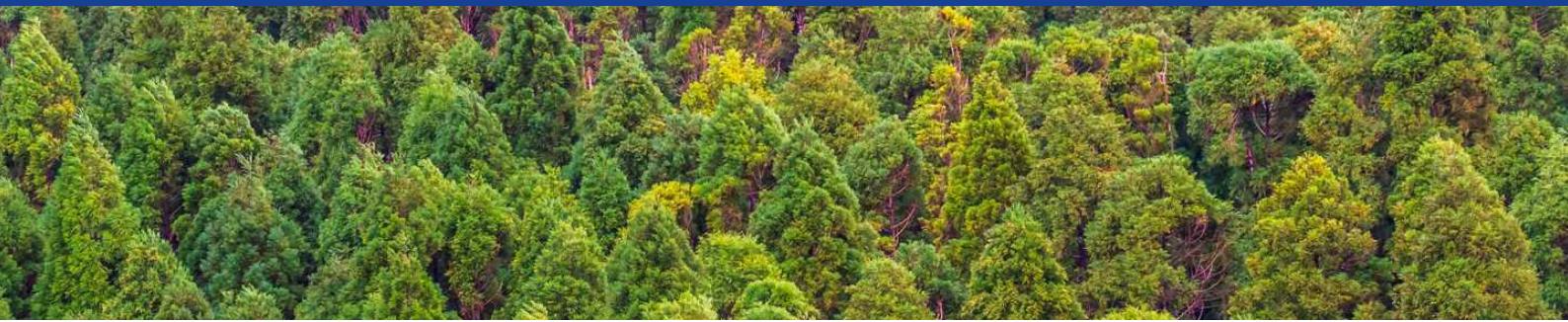
Recyclage



Bioénergie



Élimination



Getty Images | Sohadiszno

NOUVELLE STRATÉGIE DE L'UE POUR LES FORÊTS À L'HORIZON 2030

Les forêts sont essentielles pour notre santé et notre bien-être, ainsi que pour la santé de la planète. Elles sont riches d'une grande biodiversité et revêtent une importance considérable dans la lutte contre le changement climatique.

La stratégie de l'UE pour les forêts **améliorera la quantité et la qualité** des forêts de l'UE. Elle vise à:

- augmenter la couverture forestière sur le territoire de l'UE dans le respect des principes écologiques
- améliorer la résilience des forêts dans l'UE



protéger et restaurer nos forêts:

- protéger strictement **les forêts primaires et anciennes encore présentes dans l'UE**
- établir des objectifs juridiquement contraignants en matière de restauration de la nature pour les forêts
- **planter 3 milliards d'arbres supplémentaires** d'ici à 2030
- créer des **régimes de paiement** pour les propriétaires et gestionnaires de forêts pour la **fourniture de services écosystémiques**



veiller à ce que les forêts soient gérées de manière durable:

- encourager le secteur de la **bioéconomie** à adopter des principes durables
- promouvoir l'utilisation de **bois récolté de manière durable** dans le **secteur du bâtiment**
- promouvoir des mesures gagnant-gagnant pour tous dans la **gestion durable des forêts**



comprendre ce qui se passe dans nos forêts:

- améliorer la **surveillance de l'état des forêts de l'UE**, notamment grâce à une meilleure télédétection
- garantir que les États membres élaborent des **plans stratégiques** pour leurs forêts
- encourager la **participation des citoyens** grâce à «Map-My-Tree», qui leur permet également de suivre la feuille de route pour la plantation de 3 milliards d'arbres
- créer un **espace de discussion ouvert à toutes les parties prenantes**

© Union européenne, 2021

La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs. Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.